



Arret maladie et annualisation des heures

Par **Flo L**, le **08/09/2020 à 15:16**

Bonjour,rnrnJe suis affilié à la convention collective du commerce de détail et j'ai eu un arrêt maladie de 3 jours (je suis à 30 h/semaine). Est-ce normal que mon employeur me dise qu'il faille rattraper les heures de cet arrêt maladie dans le cadre de l'annualisation du temps de travail ?rnrnMerci d'avance pour votre retour.

Par **Lag0**, le **08/09/2020 à 19:03**

Bonjour,rnNon, ce n'est pas normal ! rnLes jours d'arrêt maladie doivent être pris en compte dans votre annualisation.

Par **Fletcher51**, le **10/09/2020 à 14:27**

Je dirai même que c'est totalement injuste.

Par **Flo L**, le **10/09/2020 à 16:12**

Merci pour vos retours, cela confirme que je pensais...rnSauriez-vous par hasard m'indiquer un texte de loi qui confirme cela ? Histoire d'être confiant quand j'irais voir mon responsable :)rnrnMerci d'avance